

MAIRIE DE BILLIERS
56190 BILLIERS
TEL : 02.97.41.64.23

REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le 12 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RIVAL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 novembre 2009

PRESENTS : RIVAL Guy, ROBERDEL Bertrand, RIVAL Michel, LE PEVEDIC Jean-Michel, LASQUELLEC Raymond, MAYET Catherine, POCREAU Stéphane, DALLOT Fabienne, ROSSET Régine, LANGLAIS Maryvonne, DENIS Frédéric, LE BRUN Olivier, PRUDHOMME Dominique

ABSENTS : Y.Triballier qui a donné procuration à R.Lasquellec.

SECRETAIRE : R.Rosset a été élue secrétaire

ELECTION D UN DELEGUE AU CCAS

Monsieur Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection d'un délégué au CCAS en remplacement de Madame K.Nouailles démissionnaire.

Vote à bulletins secrets à la proportionnelle au plus fort reste.

Un seul candidat : Dominique PRUDHOMME

Chaque Conseiller a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nbre de Bulletins	14
Suffrages exprimés	7
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	2

D. PRUDHOMME : 7 voix

Monsieur Dominique PRUDHOMME est élu délégué au CCAS.

ELECTION D UN DELEGUES SUPPLEANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection d'un délégué suppléant à la COMMUNAUTE DE COMMUNES suite à la démission de Madame Nouailles.

Un candidat : Dominique PRUDHOMME

Chaque Conseiller, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nbre de Bulletins	14
Bulletins blancs	9
Suffrages exprimés	5

PRUDHOMME Dominique

5 voix

Mr PRUDHOMME Dominique ayant obtenu la majorité absolue est élu délégué suppléant.

ELECTION D UN DELEGUES SUPPLEANT AU GISAD

Monsieur Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection d'un délégué suppléant au GISAD suite à la démission de Madame Nouailles.

Une candidate : Madame Maryvonne LANGLAIS

Chaque Conseiller a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Nbre de Bulletins	14
Bulletins blancs	2
Suffrages exprimés	12

LANGLAIS Maryvonne 12 voix

Mme LANGLAIS Maryvonne ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléant.

DDE : ATESAT

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article 1 – III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue un type particulier de concours de l'Etat au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la Voirie, de l'Aménagement et de l'Habitat, une assistance fournie par les services de l'Etat (ATESAT).

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique paru au J.O du 31 décembre 2002.

Vu l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2009 fixant la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat, Direction Départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT comprenant les éléments d'assistance suivants :

1) mission de base	268.20 €
2) missions complémentaires optionnelles	107.28 €
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie	
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie	
Total	375.48 €

Ce montant est revalorisé annuellement selon les conditions de l'arrêté du 27 décembre 2002 susvisé.

Monsieur Le Maire précise également que cette convention valable pour 2010 à compter du 1^{er} janvier est renouvelable par tacite reconduction pour les deux années qui suivent 2011 et 2012. Elle peut être résiliée par la collectivité ou l'Etat moyennant un préavis de six mois.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter au règlement de la convention pour 2010 l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Etat (DDEA)

ESPLANADE DES GRANGES

Monsieur Le Maire explique que sur proposition de la commission environnement il paraît judicieux de réaliser la plate forme demi circulaire de l'esplanade des granges, ce qui complétera l'aménagement de celle-ci.

Résultat de la consultation :

Atlantic paysage 2 994.60 € HT / 31 m² dallage granit OPUS

VIAUX Bernard 2 332.50 € HT / 31 m² dallage QUARTZITE gris vert
VIAUX Bernard 3 325.00 € HT / 36 m² dallage granit OPUS jaune

Monsieur Le Maire soumet au vote la proposition « deux » entreprise VIAUX pour un montant de 2 332.50 € HT :

Abstention 2 Contre 2 Pour 10

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour la réalisation de ces travaux, dépense inscrite au BP au compte 2315 programme 90.

MAIRIE MAITRISE D OEUVRE

Monsieur Le Maire rappelle le contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet Dubost pour la construction de la nouvelle mairie : 11.3 % HT sur une estimation prévisionnelle de 483 000 € HT soit 54 579 € HT.

Or, depuis, le projet a évolué suite à des demandes du maître d'ouvrage :

- changement de la volumétrie surmontant la salle du conseil pour l'éloigner de la mitoyenneté
- ajout d'un bureau de poste dans le bâtiment existant avec création de surface.

Ces modifications justifient le projet d'avenant : taux de rémunération inchangé mais appliqué à un montant de 557 048 € HT soit 62 946.42 € HT.

Avenant soumis au vote du conseil : Contre 4 Pour 10

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer cet avenant.

ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (PRE)

Le Conseil Municipal, après un vote 13 pour et une abstention, adopte les montants suivants concernant la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement communal, tarifs applicables pour tous permis délivrés à compter du 1^{er} décembre 2009

Constructions neuves	1 200 € par logement ou activité *(commerciale, artisanale, services, libérale ...) créé. * à l'exception des activités liées à l'hôtellerie ou l'hébergement des personnes.
Constructions existantes	310 € par logement ou activité raccordé
Campings, PRL (existants ou à créer)	1 200 € par raccordement + 52 € par emplacement
Bâtiment à usage d'hôtellerie ou d'hébergement	1 200 € par raccordement + 52 € par chambre

Le fait générateur de la participation :

- constructions existantes : la mise en service du réseau collectif, PRE exigible 1 an après la mise en service de ce réseau
- tous les autres : la PRE est exigible en deux fractions égales, la première 1 an après la délivrance de l'autorisation la deuxième l'année suivante.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote un crédit de 850 € pour l'acquisition d'un ordinateur (tour avec disque dur de 500 Go, clavier, souris, Windows XP, écran plat)
Dépense inscrite au budget au compte 2188 programme 97

CONTRAT MAINTENANCE CADASTRE

Monsieur Le Maire informe le Conseil de l'échéance au 31 décembre 2009 du contrat de maintenance du logiciel cadastre. Les utilisateurs étant satisfaits de ce logiciel et des mises à jours, il propose de reconduire ce contrat avec la SARL GESCAD et la SAS SIRAP pour une période de quatre ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance qui prendra effet au 1^{er} janvier 2010.

CONVENTION ACMO AVEC LE CENTRE DE GESTION

Monsieur Le Maire informe le Conseil de la nécessité pour chaque commune d'avoir un agent chargé d'assurer la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. Pour que cet agent puisse assurer cette mission il doit suivre une formation pour acquérir la capacité nécessaire à la mise en œuvre de ces règles. Il soumet au Conseil le projet de « convention ACMO » proposé par le centre de gestion du Morbihan

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention ACMO avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

DROIT DE PLACE

Monsieur Le Maire rappelle les demandes pour « commerces estivaux » sur le domaine public à Penlan. Il propose les tarifs suivants :

- pour un petit manège 2 €/jour
 - pour la restauration à emporter 4 €/jour
- (sans table ni chaise)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces tarifs et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les pièces nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

CCPM délégués suppléants à diverses commissions :

D.Prudhomme	à la commission	tourisme
O.Le Brun	à la commission	3 C
M.Langlais	à la commission	Enfance, jeunesse, affaires scolaires

INFOS / PPRI

Monsieur Le Maire informe le Conseil de la réception en mairie, le 29 octobre dernier, du dossier « Plan de Prévention du Risque d'Inondation du bassin versant du St Eloi ». Il invite les membres du Conseil à venir le consulter en mairie afin qu'à la prochaine réunion de décembre l'assemblée puisse émettre un avis, l'enquête publique devant avoir lieu en janvier 2010.

DPU :

Ventes pour lesquelles la Commune a renoncé à exercer son droit de préemption :

- Parcelle AB 371 de 547 m² appartenant à la SCI Résidence de la mer
- Parcelles AD 156 - 222 de 674 - 113 m² appartenant à Mme Billot L et M Legrier F.

Dates des Conseils Municipaux du 1er semestre 2010

Les jeudis : 21 janvier, 18 février, 18 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 22 juillet.

CEREMONIE DES VŒUX : vendredi 8 janvier 18h.

REUNION STEP : commission et les membres du conseil Vendredi 26 novembre 18h.

COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX : « devenir de l'actuelle mairie » lundi 7 décembre 18h, élargie à tous les membres du conseil.

G. RIVAL	B. ROBERDEL	M.RIVAL	JM. LE PEVEDIC
R.LASQUELLEC	C.MAYET	S.POCREAU	F.DALLOT
Proc Y.TRIBALLIER	R.ROSSET	M.LANGLAIS	F.DENIS
O.LE BRUN	D.PRUDHOMME		